



Aulnay le mardi 29 novembre 2005

Le proviseur

à

L'ensemble du personnel

aux membres du CA du lycée

Objet : compte rendu de la délégation qui s'est rendue le 28/11/2005 au Conseil Régional

La délégation du lycée était composée de 6 personnes membres du C.A. : M. Giroto, proviseur ; Mme Lauer, gestionnaire ; Mme Alazard et M. Silhol, professeurs ; Mme Dumats, parent d'élève ; M. Amedro, conseiller régional. Etaient également présent M. Ségura, conseiller général d'Aulnay et parent d'élève qui est intervenu activement pour permettre que la délégation soit reçue.

Du côté du Conseil Régional : Mme Gourévitch, vice-présidente en charge des affaires scolaires ; M. Fallachon, directeur de la DASES ; Mme May-Godard, conseillère technique membre du cabinet du président du Conseil Régional et un conseiller régional membre de la commission des lycées.

Mme Gourévitch nous a expliqué que l'attribution de la dotation de solidarité se faisait sur des critères de deux types, soit en fonction des informations transmises par le Rectorat sur le classement sensible, ZEP ou REP des établissements, soit sur des critères additionnels établis par le Conseil Régional sur le taux de CSP défavorisés et le taux de boursiers des établissements n'entrant pas dans la première catégorie. Dans le cas de notre établissement, nous n'étions plus ni dans la première ni dans la deuxième catégorie. Tous les membres de la délégation ont été fort surpris d'apprendre que le lycée Jean ZAY ne figurait pas dans la liste des établissements sensibles transmise par le Rectorat car aucune information à ce sujet n'a été donnée. Le déclassement du lycée aurait eu pour effet notamment la perte des 20 ou 30 points de NBI liés à ce classement, or le personnel continue à percevoir cette bonification. Pour lever le doute, Mme Gourévitch a fait appeler le Rectorat, nous expliquant que, si le lycée était toujours sensible, la dotation de solidarité serait automatiquement rétablie et que, dans le cas contraire, la situation financière de l'établissement serait réévaluée au mois de juin avec compréhension. Les différents membres de la délégation sont intervenus pour expliquer le classement sensible de l'établissement à la fois par le passé (incidents violents dans l'enceinte du lycée), par l'environnement de l'établissement et cela malgré un taux de CSP défavorisés plus faible qu'ailleurs.

Après un certain temps, M. Tortosa, Secrétaire général du Rectorat, a rappelé et nous a indiqué que la liste transmise au Conseil Régional l'avait été par erreur, il s'agissait d'un simple document de travail qui n'avait pas été validé et il ne s'expliquait pas comment l'erreur avait pu se produire. Il a affirmé qu'il allait transmettre dans les meilleurs délais un document correctif officiel.

Dans ces conditions, Mme Gourévitch nous a confirmé que notre dotation solidarité serait rétablie lors d'une proche commission permanente mais que nous pouvions dès maintenant établir notre budget sur ces nouvelles bases.

Le soir même, les services financiers de la DASES nous ont communiqué la somme correspondant à cette dotation : 29 580,68 €.

Par ailleurs, pour rassurer tout à fait les personnels et les usagers du lycée et lever toute ambiguïté, j'ai obtenu qu'une délégation du lycée soit reçue au Rectorat de Créteil vendredi 2 décembre à 11h00 par Madame Luigi, Secrétaire Générale adjointe.

Ces nouvelles sont donc tout à fait rassurantes pour notre établissement, en tout cas à court terme et devraient permettre au lycée de retrouver sa sérénité.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir agréer mes salutations les meilleures.

Le proviseur,

D. Giroto